

En proie au doute, le CSA doit décider de l'avenir du câble

TECHNOLOGIES Le vote des membres du collège aura lieu dans un « Pain quotidien » de Bruxelles

C'est une réunion électrique qui se tiendra ce jeudi demain dans un Pain quotidien de Bruxelles, un lieu pour le moins inédit pour une réunion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). S'y jouera peut-être le sort de l'ouverture du câble de télédistribution en Belgique.

Décidée depuis 2011 par les quatre régulateurs belges des télécoms et de l'audiovisuel, cette mise en concurrence du câble de Nethys (ex-Tecteo), Brutélé, Numericable et Telenet tarde à se concrétiser. Alors que certains régulateurs, comme l'IBPT, à Bruxelles, ont déjà pris leur décision, le dossier patine du côté wallon. Côté flamand, il nous revient que le régulateur (le VRM) n'aurait pris à ce stade qu'une décision de principe en attendant celle du CSA.

Nethys et son partenaire Brutélé au sein de Voo, s'opposent farouchement à cette « libéralisation ». A ce stade, seul Mobistar est officiellement candidat pour utiliser le réseau des câbles. Et il s'impatiente des retards qui le privent d'un retour sur le marché de la télé numérique, d'où il est absent depuis le flop de son service satellitaire.

Mobistar estime que la concurrence sera bénéfique pour l'emploi et pour le consommateur, comme l'anticipe une étude réalisée pour son compte par le

consultant Ernst & Young, dont *Le Soir* a pu prendre connaissance.

Selon l'étude, près de 300 emplois directs et indirects pourraient être créés par le retour de Mobistar sur le marché de la télé. D'ici 2020, le consultant es-

time que les coûts d'acquisition de clients par l'opérateur représenteraient quelque 600 millions d'euros dépensés en Belgique, dont environ 240 millions en Wallonie. Ernst & Young estime que Mobistar pourrait s'emparer de 5 à 10 % du marché belge de la télé avec une offre proche de celle de Voo et de Proximus par la qualité mais en revanche plus semblable à celle de Scarlet, la filiale « low cost » de Proximus, en termes de prix. Des chiffres fermement contestés par Voo qui estime que les emplois gagnés par Mobistar sont probablement ceux qu'il risque de perdre.

Cependant, il n'est pas certain que le CSA trouve une majorité pour approuver le tarif de gros proposé pour Mobistar, jugé exagérément bas. « On a l'im-

pression que certaines parties du dossier ont été traitées de manière très légère, note une source. Il y a une différence fondamentale entre la situation de Telenet, en Flandre, et celle de Nethys, en Wallonie. Chacun, sur son territoire, touche

plus de 90 % des ménages. Mais dans le cas de Telenet, la transition numérique est quasiment achevée alors que 44 % des abonnés de Nethys n'ont encore accès qu'à une offre de service très limitée. »

Polémique sautour du tarif de gros

Une analyse qui conclut qu'en acceptant d'avaliser ce tarif de gros, on pénalisera lourdement la capacité d'investissement de Nethys alors que des centaines de milliers de ménages wallons attendent encore de pouvoir bénéficier

d'une offre de télé numérique et d'internet à haut débit digne de ce nom. Selon un interlocuteur, il faudra encore investir plusieurs centaines de millions d'euros pour que Nethys puisse achever la modernisation de son réseau wallon. « Lui imposer une concurrence à des conditions pareilles ne l'incitera pas à investir », ajoute un proche du dossier.

Du côté de l'IBPT, on tempère, en rappelant que ce discours a été tenu pendant dix ans par Proximus, et que l'arrivée de concurrents ne l'a pas empêché de prospérer. Mais le diable est dans le détail du modèle de coût préparé par les régulateurs. Et s'il y a un vote, jeudi, au Pain quotidien de la Galerie de la Reine, il risque d'être extrêmement serré. ■

ALAIN JENNOTTE